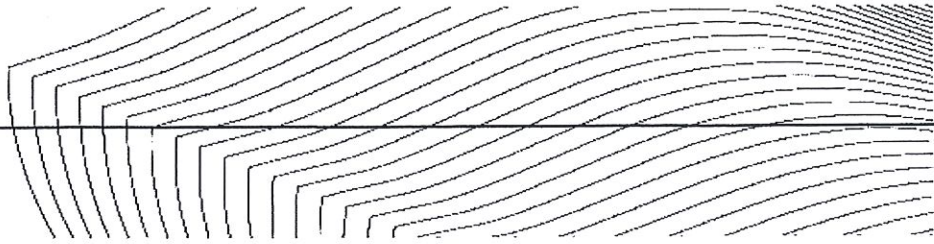




**Police**



Zone de Police de SYLLE et DENDRE (ZP 5326)  
Secrétariat du Collège et du Conseil de Police  
Place Communale, 18  
7830 Silly  
Tél. : 068/250532  
juridique@silly.be

Jurbise, le 22 février 2021

## **Procès-verbal du Conseil de Police du 22 février 2021 à 19h30**

**Présents** : - Madame Jacqueline GALANT, Bourgmestre de Jurbise-Présidente  
-Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre d'Enghien (par vidéo)  
-Monsieur Christian LECLERCQ, Bourgmestre de Silly (par vidéo)  
-Monsieur Claude DEMAREZ, Bourgmestre de Chièvres  
-Monsieur André DESMARLIÈRES, Bourgmestre de Brugelette  
-Madame Isabelle GALANT, Bourgmestre de Lens  
-Monsieur Michaël REDOTTE, conseiller représentant Brugelette (par vidéo)  
-Monsieur Claude GHILMOT, conseiller représentant Chièvres  
-Monsieur Michel JEAN, conseiller représentant Chièvres  
-Madame Florine PARY-MILLE, conseillère représentant Enghien (par vidéo)  
-Monsieur Marc VANDERSTICHELEN, conseiller représentant Enghien (par vidéo)  
-Madame Anne-Marie DEROUX, conseillère représentant Enghien (par vidéo)  
-Monsieur Pascal HILLEWAERT, conseiller représentant Enghien (par vidéo)  
-Monsieur Emmanuel EGELS, conseiller représentant Jurbise  
-Monsieur Vincent DESSILLY, conseiller représentant Jurbise  
-Madame Manuella SENECAUT, conseillère représentant Jurbise (par vidéo)  
-Monsieur Daniel CORDIER, conseiller représentant Lens  
-Monsieur Ghislain MOYART, conseiller représentant Lens  
-Monsieur Bernard LANGHENDRIES, conseiller représentant Silly (par vidéo)  
-Monsieur Alain HENDRICKX, conseiller représentant Silly (par vidéo)

**Chef de corps** : Monsieur Thierry DIERICK

**Secrétaire** : Monsieur Bastien MARLOT

**Excusés** : Madame Nathalie VAST, conseillère représentant Enghien, Madame Pascale MOULIN-MAUROY-STALPAERT, conseillère représentant Jurbise, Monsieur Laurent VRIJDAGHS, conseiller représentant Silly

SEANCE PUBLIQUE

### **Point 1 : Démission d'un membre élu du Conseil de police.**

Considérant qu'en date du 12 février 2021, Madame Laurence LELONG adressait sa démission en tant que membre du Conseil de Police ;  
Attendu que Madame Laurence LELONG représentait la Commune de Lens ;  
Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de Madame Laurence LELONG en tant que membre du Conseil de police.

## **Point 2 : Prestation de serment et installation d'un membre élu du Conseil de police.**

Considérant qu'en date du 12 février 2021, Madame Laurence LELONG adressait sa démission en tant que membre du Conseil de Police ;

Attendu que Madame Laurence LELONG représentait la Commune de Lens ;

Attendu qu'en date du 3 décembre 2018, le Conseil communal de Lens a élu Monsieur Ghislain MOYART comme membre suppléant de Madame Laurence LELONG ;

Conformément à l'art. 14 de la Loi du 2 avril 2001 modifiant la loi 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (Art 20bis), Monsieur Ghislain MOYART, est invité à prêter serment entre les mains de la Présidente :

### ***JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE.***

Le Conseil prend acte de la prestation de serment en tant que membre du Conseil de police de la personne suivante :

-Monsieur Ghislain MOYART, représentant Lens qui est déclaré installé dans sa fonction de membre du Conseil de police.

## **Point 3 : Approbation du PV de la séance du 30 novembre 2020**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents sauf abstention de Monsieur Moyart.

## **Point 4 : Convention d'adhésion à Focus – protocole de coopération interzonale**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Considérant que Focus est une application utilisable notamment à partir d'un device mobile (smartphone, tablette...) apportant une aide conséquente au personnel policier sur le terrain par le biais des différents modules de base proposés ;

Considérant que les modules de base de FOCUS sont issus d'une initiative de la Zone de police d'Anvers et sont proposés à titre gracieux aux autres zones de police ;

Considérant que notre zone de police a démarré avec un package (de base) de modules FOCUS sous la supervision de la Direction de l'information policière (DRI) ;

Considérant que le package de base FOCUS@GPI comprend les modules Briefing, Recherche, ISLP, Incidents, Messages, Media, Contacts, Cartes, Tâches, Notes et que des modules supplémentaires seront proposés étape par étape ;

Considérant qu'en 2021, l'offre sera élargie avec le Contrôle de domicile (WOCODO), la Localisation des Patrouilles (PATLOC), les Personnes sous conditions (PSC/POV) ;

Vu que la zone de police d'Anvers souhaite créer un cadre pour collaborer ensemble dans des projets contribuant au développement de fonctionnalités supplémentaires, notamment par une prise en charge partagée des coûts de développement et de maintenance ;

Considérant que la zone de police d'Anvers propose donc à chaque zone de police intéressée un protocole de coopération interzonale ;

Considérant qu'ensuite chaque zone de police peut demander sa participation comme nouvel utilisateur d'un module en remplissant un formulaire ;

Entendu Thierry DIERICK, Chef de Corps, en son intervention orale et qui a répondu aux différentes questions ;

Après échange de vues entre les membres de la présente assemblée ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au protocole de coopération interzonale FOCUS et d'autoriser la Présidente et le Chef de Corps à signer la convention d'adhésion.



**Point 5: Service extraordinaire – marché public - acquisition de devices supplémentaires pour la mise en œuvre de FOCUS (tablettes + smartphones)**

Vu l'avantage du système FOCUS ;  
Considérant que l'optique de la zone de police est de faire baisser considérablement les frais en téléphonie fixe ;  
Considérant que nos contrats Proximus seront à terme revus dans une solution globale intégrant le nouveau commissariat Central et toutes les antennes décentralisées ;  
Considérant qu'afin de compléter le déploiement il convient de procéder à l'acquisition de 18 smartphones identiques à la commande via la Police Fédérale (Samsung Galaxy A50) ainsi qu'une tablette ;  
Considérant que les firmes contactées sont Vanden Abeele SA et Bechtel direct SA dans le cadre du marché For-CMS 112 et 112 tablettes ;  
Vu le rapport du GRM ;  
Entendu le Chef de corps, en son intervention orale ;  
Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir 18 smartphones et une tablette pour un montant de 5.807,35€TTC. La dépense de 5.807,35€TTC sera imputée à l'article budgétaire 330/74253 du service extraordinaire de l'exercice 2021.

**Point 6 : Contrat de maintenance full omnium Securoad (poteaux radars + tête de radarNK7)**

Vu que la zone de police a procédé à l'acquisition de deux poteaux radars fixes et d'une tête de radar afin de sécuriser le réseau routier en 2018 et que ces poteaux sont placés à Brugelette et à Jurbise ;  
Considérant que d'autres poteaux ont été placés sur des fonds de la Région Wallonne dans d'autres communes de la zone ;  
Considérant que ce matériel électronique doit faire l'objet d'un entretien et d'un contrôle biennuel ;  
Considérant que la société Securoad qui a remporté le marché pour ce matériel nous propose des contrats full omnium ;  
Considérant que les prix proposés sont de 3.267,0€TVAC par poteau/an et pour la tête de radar de 3.993€TVAC / an.  
Considérant qu'il s'agit d'un contrat de deux ans ;  
Vu le rapport du GRM ;  
Entendu le Chef de corps, en son intervention orale ;  
Après échange de vues entre les membres de la présente assemblée ;  
Le Conseil de police décide par 19 voix Pour et 1 Abstention de souscrire au contrat full omnium de la société Securoad pour un montant annuel de 10.527€TVAC en 2021. Ce même montant indexé sera payé en 2022. La dépense de 10.527€TVAC sera imputée à l'article budgétaire 330/12312 du service ordinaire de l'exercice 2021.

Le Bourgmestre de Silly justifie son abstention par le fait que le radar de Hoves n'est toujours pas opérationnel. Le Chef de corps lui a répondu que le retard pris est totalement indépendant de la zone de police et incombe au SPW.  
Il sera répondu au Conseiller Langhendries suite à ses différentes questions sur les radars répressifs et préventifs.

**Point 7 : Point 7 : 1er cycle de mobilité 2021 – Déclaration de vacance d'emploi d'un INP – DOPL – Service sécurisation**

Vu le départ à la non activité préalable à la pension de l'INPP VANDRIES et la demande de mobilité récente d'un inspecteur de la DOPL au 01/06/2021 ;  
Entendu Monsieur Thierry DIERICK, Chef de Corps, en son intervention orale ;  
Après échange de vues entre les membres de la présente assemblée ;  
Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de déclarer vacant l'emploi d'un INP – membre service sécurisation pour la DOPL par le biais du 1er cycle de mobilité 2021, de retenir l'interview par le Chef de Corps complétée par un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude pour le recrutement des candidats, de créer une réserve de recrutement pour les candidats qui auront été

déclarés « aptes » mais qui n'auront pas été retenus. Le Conseil de police autorise la republication de cet emploi lors du prochain cycle de mobilité en cas d'absence de candidats. En cas d'absence de candidats, la présente instance autorise la déclaration de cet emploi vacant dans le cadre de la mobilité aspirant 2021-A2 (catégorie C de la GPI73) organisée en début de formation de base. Si ces emplois ne sont par la suite toujours pas pourvus, ils le seront via une désignation d'office par le Ministre de l'Intérieur sur base de l'article VI.II.4terPJ Pol.

### **Point 8 : Déclassement matériel informatique**

Considérant que la zone de police dispose d'un parc informatique conséquent;  
Considérant que notre gestionnaire technique a actualisé l'inventaire et a listé les machines obsolètes ou définitivement en panne ;  
Vu que les écrans et imprimantes hors service font également partie de ce listing ;  
Vu le rapport du GRM précisant que l'ensemble du matériel sera déposé dans un recyparc ;  
Entendu Monsieur le chef de corps en son intervention orale ;  
Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de procéder au déclassement du matériel informatique suivant :



Imprimante		
type	Numéro	date achat
1 hp 5652	MY38Q3J2VZ	
1 kyocera fs 1030 d	PE2007-1262440	2007
1 hp laserjet 1600	CNCW81N099	
1 hp officejet 6000	CN16K1FODV	
1 hp officejet 6000	CN16K1F0CZ	
1 hp officejet 6100	CN3423RHR3	
1 hp officejet 6100	CN2CA3RG83	
1 HP BUSINESS 1200	TH48L110BK	2005

Ecrans		
marque	numéro série	année achat
dell	CN-OT6117-71618-4BG	2005
PHILIPS	DL5A1310345795	
PHILIPS	DL5A1310345824	
PHILIPS	DL5A1310345776	
PHILIPS	UK1A1437015629	

PC Priminfo			
Numéro série	date achat		
91650315	juil-11	91985900	juin-13
91650310	juil-11	91985892	juin-13
91650350	juil-11	91985908	juin-13
91447810	avr-10	91985884	juin-13
91650305	juil-11	91985876	juin-13
91447835	avr-10	91985888	juin-13
91368954	déc-09	91985896	juin-13
91650330	juil-11	91985880	juin-13
91650340	juil-11	91985912	juin-13
91447825	avr-10	91985904	juin-13
91447850	avr-10	91447815	avr-10
91447845	avr-10	91368960	déc-09
91650335	juil-11	91368936	nov-09
91447855	avr-10	91447840	avr-10
91650320	juil-11	91368972	déc-09
91650325	juil-11	91368984	déc-09
91650345	juil-11	91368966	déc-09

**Divers :**

- Le Chef de corps informe le conseil que le déménagement de la proximité d'Enghien est reporté de quelques semaines suite à la faillite de la société chargée de la sécurisation de l'accueil et devrait donc avoir lieu fin avril/début mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance.

Le Secrétaire,

La Bourgmestre-Présidente,



Bastien MARLOT



Jacqueline GALANT